

Délibération N°2025.018 JEUDI 03 AVRIL 2024 A 18 H 30

**DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS
CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, en suite de convocation en date du 27 mars 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : Mme Mélanie PAWLAK, M. Bernard DURAND, Mme Corinne LEFRANC, M. Guillaume LEFEBVRE, M. Maxime GOUBET, Mme Dominique KOLACZYK, M. Gaétan AMEELE, M. Claude CAUET, Mme Clotilde LESAIN, Mme Pascale BINET, M. Anthony LENGLET, Mme Christine VALLEZ

REPRESENTE : Mme Katarina LESOING par M. Anthony LENGLET

ABSENT EXCUSÉ : Mme Caroline LEFEBVRE

ABSENT : M. Laurent CARTIGNY

est désigné secrétaire de séance : Mme Pascale BINET

Objet : Vote du taux d'imposition des taxes directes locales

(POUR : 10 CONTRE : ABSTENTION : 1 NE PREND PAS PART AU VOTE : 2)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 10 voix pour, 1 abstention et 2 ne prenant pas part au vote :

- de fixer les taux d'imposition en 2025 à :

Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 37,71 %
(Dont taux Départemental 22,26 % + taux communal 15,45 %)

Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 22,35 %

Taux de la Taxe d'Habitation : 7,95 %

Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Le Maire

Mélanie PAWLAK



Le secrétaire de séance

Pascale BINET

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 062-216200428-20250410-2028_018-DE